



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

89^e séance plénière

Samedi 23 décembre 2000, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 12 h 20.

Point 107 de l'ordre du jour (*suite*)

Promotion de la femme

Rapport de la Troisième Commission (A/55/595)

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/708)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution VI, recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 35 de son rapport. Le rapport de la Cinquième Commission concernant les incidences du projet de résolution VI sur le budget-programme figure dans le document A/55/708.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que lorsqu'un projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.

Je rappelle également aux représentants, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution VI, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Troisième Commission pour prendre une décision, à moins qu'il ne nous ait été notifié d'avance de procéder autrement.

Le projet de résolution VI, intitulé « La situation critique de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme », a été adopté sans vote par la Troisième Commission. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution VI est adopté (résolution 55/219).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite terminer son examen du point 107 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen de tous les rapports de la Troisième Commission.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant présent examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 17 f), 115, 116, 116 et 120, 116 et 123, 117, 118, 121, 122, 124, 125, 127, 128, 133, 134, 153 a), 169 et 176 de l'ordre du jour.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Je demande au Rapporteur de la Cinquième Commission, M. Eduardo Manuel de Fonseca Fernandes Ramos du Portugal de présenter en une seule intervention les rapports de la Cinquième Commission.

M. Ramos (Portugal), Rapporteur de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission établis au cours de la partie principale de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Pour ce qui est du point 17 f) de l'ordre du jour, intitulé « Nominations de membres du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies », le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/55/699. Au paragraphe 5 du rapport, la Commission recommande à l'Assemblée de nommer huit membres ou membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat de trois ans, à compter du 1er janvier 2001.

S'agissant des points 107 – dont l'Assemblée vient de terminer l'examen – et 117, intitulés « Promotion de la femme » et « Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 » respectivement, le rapport de la Cinquième Commission figure au document A/55/708, qui porte sur les incidences sur le budget-programme du projet de résolution VI dont la Troisième Commission a recommandé l'adoption au paragraphe 3 de son rapport qui figure dans le document A/55/595 et qui a été adopté en tant que résolution 55/219. Au paragraphe 3 du rapport, la Cinquième Commission énonce les décisions qu'elle a prises dans son projet de décision A/C.5/55/L.27, qu'elle a adopté sans vote.

Au sujet du point 115 de l'ordre du jour, intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes », le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/55/689. Au paragraphe 7 dudit rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans vote.

Pour ce qui est des points 116 et 120 de l'ordre du jour, intitulés « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies » et « Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence interna-

tionale de l'énergie atomique » respectivement, relativement au rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur ses activités au cours de la cinquante-quatrième session, le rapport de la Cinquième Commission se trouve dans le document A/55/706. Au paragraphe 6 du rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de décision que la Commission a adopté sans vote.

Pour ce qui est des points 116 et 123 de l'ordre du jour, intitulés « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies » et « Gestion des ressources humaines » respectivement, relativement au projet de règlement régissant le statut et les droits élémentaires des personnalités au service de l'ONU non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission et au règlement régissant le statut et les droits et devoirs élémentaires du Secrétaire général, le rapport de la Commission figure dans le document A/55/690. Au paragraphe 6 du rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans vote.

S'agissant du point 121 de l'ordre du jour, intitulé « Plan des conférences », le rapport de la Commission figure dans le document A/55/702. Au paragraphe 6 du rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans vote.

Pour ce qui est du point 124 de l'ordre du jour, intitulé « Régime commun des Nations Unies », le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/55/709. Au paragraphe 7 du rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

Pour ce qui est du point 125 de l'ordre du jour, intitulé « Régime des pensions des Nations Unies », le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/55/703. Au paragraphe 7 du rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

Concernant le point 127 de l'ordre du jour, intitulé « Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 », le rap-

port de la Commission figure dans le document A/55/691. Au paragraphe 7 du rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

Au sujet du point 128 de l'ordre du jour, intitulé « Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 », le rapport de la Cinquième Commission figure dans le document A/55/692. Au paragraphe 7 du rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

S'agissant du point 133 de l'ordre du jour, intitulé « Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo », le rapport de la Cinquième Commission est donné au document A/55/663. Au paragraphe 6 du rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

Au sujet du point 134 de l'ordre du jour, intitulé « Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental », le rapport de la Commission se trouve dans le document A/55/664. Au paragraphe 7 du rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

Pour ce qui est de la question d'un réexamen des taux applicables aux sommes à rembourser aux gouvernements des États qui fournissent des contingents, au titre du point 153 a) de l'ordre du jour, intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies », le rapport de la Cinquième Commission figure dans les documents A/55/534 et A/55/534/Add.1. Au paragraphe 6 du rapport figurant dans le document A/55/534, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote. Au titre du même point de l'ordre du jour, la Commission a également examiné la réforme des procédures de cal-

cul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant à leurs contingents. À cet égard, le Président de la Commission a proposé un projet de décision, que la Commission a adopté sans vote et dont elle recommande l'adoption par l'Assemblée générale au paragraphe 4 du rapport figurant dans le document A/55/534/Add.1.

S'agissant de la question des rapports du Corps commun d'inspection, au titre du point 116 de l'ordre du jour intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », le rapport de la Commission a été publié sous la cote A/55/532. Dans son rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution qui a été adopté sans vote par la Commission.

Au titre du même point à l'ordre du jour, dans son rapport publié sous la cote A/55/532/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution I, qui concerne la question de la budgétisation axée sur les résultats; le projet de résolution II, concernant les pratiques en matière d'externalisation; le projet de résolution III, concernant l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003; ainsi que le projet de décision I; le projet de décision II concernant le programme de travail biennal de la Cinquième Commission pour 2001-2002; et le projet de décision III, concernant les décisions prises sur certains points de l'ordre du jour. La Commission a adopté ces trois projets de résolution et ces trois projets de décision sans vote.

Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur un changement apporté au projet de décision III. Le point 169 de l'ordre du jour, qui se trouve juste avant la fin du projet de décision, devrait être supprimé.

S'agissant du point 118 de l'ordre du jour, intitulé « Planification des programmes », le rapport de la Cinquième Commission a été publié sous la cote A/55/710. Dans ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

S'agissant du point 122 de l'ordre du jour, intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies », le rapport de la Cinquième Commission a été publié sous la cote A/55/521/Add.1. Dans ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un

projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

S'agissant du point 169 de l'ordre du jour, intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies », le rapport de la Cinquième Commission est publié sous la cote A/55/712. Dans ce rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution I, adopté par la Commission sans vote, et le projet de résolution II, sur les changements volontaires de catégories concernant la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

S'agissant du point 176 de l'ordre du jour, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée », le rapport de la Cinquième Commission a été publié sous la cote A/55/711. Dans ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution, adopté par la Commission sans vote.

Enfin, en ce qui a trait au point 117 de l'ordre du jour, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 », le rapport de la Cinquième Commission a été publié sous la cote A/55/713. À cet égard, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter deux projets de résolution et deux projets de décision. Le projet de résolution I traite de questions liées au budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001. Le projet de résolution II traite des ouvertures de crédits révisés pour l'exercice biennal 2000-2001, des prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 2000-2001 et du financement des dépenses de l'année 2001. Le projet de décision I concerne les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2000, et le projet de décision II traite de la situation critique de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. La Cinquième Commission a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter les deux projets de résolution et les deux projets de décision sans vote.

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre des rapports de la Cinquième Commission dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote ou de position. Les positions des délégations relatives aux recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux membres qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure du possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission. »

Je rappelle également aux délégations que, conformément à la décision 34/401, de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Cinquième Commission pour prendre nos décisions, à moins d'avoir été avisés autrement.

Point 115 de l'ordre du jour

Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/689)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/220).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé cette phase de notre examen du point 115 de l'ordre du jour.

Points 116 et 120 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/706)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision, intitulé « Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique », sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé cette phase de notre examen des points 116 et 120 de l'ordre du jour.

Point 116 de l'ordre du jour (suite) et point 123 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Gestion des ressources humaines

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/690)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution, intitulé « Projet de règlement régissant le

statut et les droits et obligations élémentaires des personnalités au service de l'ONU non fonctionnaires du Secrétariat et des experts en mission, et textes réglementaires régissant le statut et les droits et devoirs élémentaires du Secrétaire général », sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/221).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé cette phase de notre examen des points 116 et 123 de l'ordre du jour.

Point 121 de l'ordre du jour

Plan des conférences

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/702)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite intervenir pour expliquer sa position avant la prise de décision sur le projet de résolution.

M. Nakkari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation souhaite exprimer sa position sur le point 121 de l'ordre du jour, « Plan des conférences ». Elle voudrait d'abord vivement remercier le Vice-Président, en sa qualité de coordonnateur lors des consultations, et qui a déployé des efforts importants en vue de réaliser un accord sur ce point.

Mes commentaires porteront sur deux points. Le premier concerne le paragraphe 4 de la partie II du projet de résolution, « Utilisation des services et installations de conférence ». Ce paragraphe indique que nous devons inclure toutes les ressources nécessaires à la prestation de services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux, au titre du budget de l'exercice biennal 2002-2003. Nous espérons que cet engagement sera bien compris, et ne sera pas affecté par l'expression « conformément à la pratique établie », qui figure dans le même paragraphe, et que cela ne réduira donc pas les ressources mises à la disposition des réunions de groupes régionaux.

Le deuxième point concerne le paragraphe 15 de la partie III. Dans ce paragraphe, l'Assemblée générale se félicite des efforts que déploie le Secrétaire général pour résorber l'arriéré accumulé dans la publication du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et le prie de faire publier le supplément le plus récent du Répertoire et les suppléments à venir dans les six langues officielles. Ma délégation comprend donc qu'à l'avenir, ce répertoire sera publié simultanément dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et que ce document ne doit pas être publié dans une langue et pas dans d'autres. Le répertoire devra donc être publié simultanément dans les six langues de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le seul orateur qui souhaitait expliquer sa position avant la prise de décision sur le projet de résolution.

L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/222).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé cette phase de notre examen du point 121 de l'ordre du jour.

Point 124 de l'ordre du jour

Régime commun des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/709)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution, « Régime commun des Nations Unies : rapport de la Commission de la fonction publique internationale », sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/223).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé cette phase de notre examen du point 124 de l'ordre du jour.

Point 125 de l'ordre du jour

Régime des pensions des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/703)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/224).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 125 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 17 de l'ordre du jour (suite)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

f) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/699)

Le Président (*parle en anglais*) : La Cinquième Commission recommande au paragraphe 5 de son rapport que l'Assemblée générale nomme les personnes ci-après membres ou membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies pour un mandat de trois ans, à compter du 1er janvier 2001 : M. Kenshiro Akimoto (Japon), Mme Valeria María González Posse (Argentine), M. M. Riaz Hamidullah (Bangladesh), M. Gerhard Kuntzle (Allemagne), M. Lovemore Mazemo (Zimbabwe), Mme Susan M. McLurg (États-Unis d'Amérique), M. Philip Richard Okanda Owade (Kenya) et M. Victor V. Vislykh (Fédération de Russie).

Puis-je considérer que l'Assemblée générale nomme ces personnes?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*): Je voudrais informer les membres qu'en vertu de la résolution 55/224 qui vient d'être adoptée par l'Assemblée générale au titre du point 125 de l'ordre du jour, les personnes qui viennent d'être nommées au Comité des pensions de l'Organisation des Nations Unies rempliront un mandat de quatre ans commençant le 1er janvier 2001.

Point 127 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/691)

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/225).

Le Président (*parle en anglais*): Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 127 de l'ordre du jour.

Point 128 de l'ordre du jour

Financement du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/692)

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/226).

Le Président (*parle en anglais*): Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 128 de l'ordre du jour.

Point 133 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/663)

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/227).

Le Président (*parle en anglais*): Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 133 de l'ordre du jour.

Point 134 de l'ordre du jour

Financement de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/664)

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/228).

Le Président (*parle en anglais*): Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 134 de l'ordre du jour.

Point 153 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

a) Financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/534 et Add.1)

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 du document A/55/534.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution, intitulé « Réexamen des taux applicables aux sommes à rembourser aux gouvernements des États qui fournissent des contingents », sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/229).

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 4 du document A/55/534/Add.1.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution, intitulé « Réforme des procédures de calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant à leurs contingents », sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président (*parle en anglais*): Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 153 a) de l'ordre du jour.

Point 116 de l'ordre du jour (suite)

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/532 et Add.1)

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée va d'abord se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 8 du document A/55/532.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution, intitulé « Rapports du Corps commun d'inspection », sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/230).

Le Président (*parle en anglais*): L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les trois projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 16 du document A/55/532/Add.1 et sur les trois projets de décision recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 17 du même document.

L'Assemblée générale se penche d'abord sur le projet de résolution I, intitulé « Budgétisation axée sur les résultats ». Le texte du projet de résolution I est contenu, pour l'instant, dans le document A/C.5/55/L.19.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 55/231).

Le Président (*parle en anglais*): Le projet de résolution II est intitulé « Pratiques en matière d'externalisation ». Le texte du projet de résolution II est contenu, pour l'instant, dans le document A/C.5/55/L.20.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 55/232).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution III est intitulé « Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 ». Le texte du projet de résolution III est contenu, pour l'instant, dans le document A/C.5/55/L.25.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution III sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 55/233).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant se pencher sur le projet de décision I, intitulé « Enquête relative au versement sur un compte erroné des contributions d'États Membres à des fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour l'environnement ».

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision I est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de décision II est intitulé « Programme de travail biennal de la Cinquième Commission pour 2001-2002 ». Le texte du projet de décision II est contenu, pour l'instant, dans le document A/C.5/55/L.33.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision II est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de décision III est intitulé « Décisions prises sur certains points de l'ordre du jour ». Le texte du projet de décision III figure, pour le moment, dans le document A/C.5/55/L.34.

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision III sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision III est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 116 de l'ordre du jour.

Point 118 de l'ordre du jour

Planification des programmes

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/710)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 8 de son rapport. Le texte du projet de résolution figure, pour le moment, dans le document A/C.5/55/L.18.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/234).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 118 de l'ordre du jour.

Point 122 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/521/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la France, parlant au nom de l'Union européenne, pour une explication de vote avant le vote.

M. Levitte (France) : Je vois au sourire du Secrétaire général qu'il est particulièrement heureux que nous abordions ce point de notre ordre du jour. Nous le sommes aussi. Nous arrivons de la salle de la Cinquième Commission, progressivement transformée au fil des heures de la nuit en souk, puis en dortoir, puis en salle de torture. Mais nous arrivons épuisés, soulagés, heureux.

Et si nous sommes arrivés dans cette salle solennelle à bon port avec un grand succès dans nos mains, c'est d'abord grâce à Gert Rosenthal. Je voudrais rendre un hommage solennel au Président de la Cinquième Commission. J'y associe, naturellement, ses deux coordonnateurs, l'Ambassadeur Abelian et notre ami Frank Smith, mais aussi tout le Secrétariat, qui, au long de ces journées et de ces nuits, a fait un travail proprement fantastique.

Les pays membres de l'Union européenne souhaitent adresser des remerciements chaleureux et un salut fraternel à l'Ambassadeur du Nigéria, qui a conduit le Groupe des 77 et de la Chine avec une compétence, une autorité et un talent que je veux saluer particulièrement. Nous sommes partis de positions souvent très éloignées et nous avons su nous retrouver sur un terrain commun : les deux barèmes que nous allons maintenant approuver. Je voudrais associer à ce remerciement l'Ambassadeur de Colombie, qui a su transformer nos week-ends studieux en moments de plaisir intellectuel dans sa salle de réunion qui est désormais pour nous un club parmi les plus sélects de New York.

Le Sommet du Millénaire – le plus grand Sommet jamais rassemblé – a donné un élan nouveau à notre Organisation. Aujourd'hui, nous savons prolonger cet élan en plaçant les Nations Unies sur des bases solides. Il va y avoir la mise en œuvre du rapport Brahimi, qui permettra une meilleure gestion des opérations de maintien de la paix. Il y a, aujourd'hui, la décision que nous allons prendre sur les deux barèmes, et notamment sur celui des opérations de maintien de la paix, qui connaît une réforme fondamentale – la première, à vrai dire, depuis 27 ans.

Nous avons réussi parce que nous ne savions pas que c'était impossible. Ce grand succès c'est un succès collectif, et les pays membres de l'Union européenne souhaitent adresser à toutes les délégations l'expression de leur gratitude. Il faut maintenant mettre pleinement en œuvre les décisions qui ont été prises. C'est l'appel que je lance, au nom de l'Union européenne. Ceci vaut en particulier pour la section B du projet de résolution figurant dans le document A/C.5/55/L.36 sur le budget ordinaire. Pour nous, cette section B est un élément essentiel du projet de résolution. Cette section B établit les termes précis d'une alternative qui devra s'appliquer pleinement selon l'un ou l'autre des termes qu'elle fixe.

Plus que jamais, l'Union européenne est déterminée à apporter tout son concours – un concours décisif – à l'ambition qui nous rassemble tous : la mise en œuvre concrète, chaque jour, des idéaux de la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Le texte du projet de résolution

figure, pour le moment, dans le document A/C.5/55/L.36.

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/5 B).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : En tant que l'un des grands contributeurs au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, le Brésil a participé aux négociations sur le barème des quotes-parts dans un esprit de souplesse, pleinement conscient de leur importance pour l'avenir de cette Organisation. Nous devons relever des défis sans précédent et nous pensons tous que la tâche a été accomplie.

Tout le monde le sait fort bien, le Brésil se trouve en ce moment dans une situation très particulière du fait de distorsions dans la conversion de nos données économiques. Des situations de ce genre ont été prévues dans des résolutions antérieures sur les quotes-parts, dans lesquelles on demande une correction des distorsions excessives des revenus d'États Membres. Ces distorsions ont pour résultat une importante augmentation artificielle de la quote-part du Brésil. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu la volonté politique nécessaire pour corriger ce déséquilibre grave.

Tout en reconnaissant les efforts importants faits pour alléger ce déséquilibre, il n'en reste pas moins que du fait de cela le Brésil devra verser une contribution considérablement supérieure à sa véritable participation à la production mondiale. Il est également injuste qu'une augmentation disproportionnée de la quote-part du Brésil permette de compenser une baisse ou d'atténuer une augmentation des contributions des pays très développés au budget de l'Organisation des Nations Unies. En fait, ces négociations n'ont pas tenu compte du principe établi qui exige que la charge financière soit partagée d'une manière qui tienne compte de la différence entre pays développés et pays en développement. Un tel déséquilibre créera de graves restrictions budgétaires imprévues pour le Brésil. Voilà pourquoi nous ne sommes pas en mesure d'entériner un tel résultat. Néanmoins, nous avons toujours participé

de manière constructive aux travaux de cette Organisation et nous avons toujours défendu ses valeurs et ses règles, notamment le principe selon lequel les négociations diplomatiques justes et équilibrées sont la pierre angulaire d'une Organisation des Nations Unies forte.

Ayant à l'esprit l'objectif ultime, que nous partageons, de créer des conditions propices à la mise en place d'une réforme indispensable de l'ONU, nous ne nous sommes pas opposés au fait que cette résolution soit adoptée sans être mise aux voix. Nous espérons que l'effort colossal qui a été consenti pour approuver le nouveau barème marquera une nouvelle étape dans l'effort soutenu que nous menons pour renforcer l'Organisation et pour rendre ses organes plus représentatifs et plus responsables en vue de renforcer la légitimité, l'autorité et l'efficacité de leurs actions.

Enfin, je voudrais mentionner l'excellent travail accompli par les coordonnateurs, et surtout les talents diplomatiques exceptionnels du Président de la Cinquième Commission, l'Ambassadeur Gert Rosenthal, dont la sagesse et la patience ont été décisives pour assurer le succès de nos délibérations.

M. Maquieira (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous avons eu une journée longue et ardue. Je ne me souviens pas de la dernière fois où j'ai passé plus de 26 heures d'affilée enfermé dans ce bâtiment. Cependant, cela a été un processus de négociation épuisant et, dans une certaine mesure, extrêmement malaisé pour toutes les délégations. Même si nous sommes parvenus à un consensus – et cela est toujours un motif de satisfaction, car cela veut dire qu'il y a une entente entre des pays qui, au départ, avaient des points de vue différents – je ne peux pas me réjouir de ce consensus comme je le ferais pour d'autres. Pour mon pays, le Chili, le résultat de cet exercice se traduira par une augmentation importante de sa quote-part – résultat qui, à lui seul, aurait été une raison suffisante de ne pas nous joindre au consensus. Cependant, nous estimons, comme la plupart des États Membres, sinon tous, qu'il faut dépasser les motifs particuliers qui, parfois, amènent à remettre en cause les engagements conclus entre les institutions et les pays et qu'il faut, dans ce cas, penser à la stabilité financière et à l'avenir de l'ONU pour s'assurer que l'Organisation fonctionne de manière à faciliter les accords et à faire en sorte que ses Membres puissent honorer leurs obligations.

Je m'associe à tous les autres orateurs pour exprimer l'espoir que ce débat nous permette enfin de

laisser derrière nous une question qui a perturbé les relations entre les États et qu'une nouvelle ère s'ouvre pour notre Organisation, pour ses Membres et pour ses principaux contributeurs. Il est possible que cette nouvelle ère ne se limitera pas seulement à aplanir les problèmes financiers, mais que nous verrons également se dessiner un intérêt pour les nobles tâches de l'Organisation; ce qui exige une direction ferme, comme cela a été le cas aujourd'hui.

Mme Wensley (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des délégations de la Nouvelle-Zélande et de mon propre pays pour une explication de position suite à l'adoption de la résolution 55/5 B portant sur le barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies.

Nos délégations se félicitent que cette résolution ait été adoptée par consensus. Nous sommes conscients de la situation difficile dans laquelle se sont trouvées de nombreuses délégations pendant ces négociations, et des pressions qui se sont exercées sur les pays en développement, dont bon nombre devront faire face à une augmentation importante de leur quote-part pour la nouvelle période d'application du barème. Pour soulager quelque peu ces pays, nos délégations, à l'instar de celles d'autres pays, ont approuvé sans réserve les mesures transitoires qui sont mentionnées au paragraphe 4 de la résolution. Je pense que nos collègues reconnaîtront que les délégations de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande se sont toujours efforcées d'être la voix de la raison et du pragmatisme. Nous nous sommes inlassablement attachés, tout en défendant nos propres intérêts nationaux, à défendre et à protéger l'ONU, ses règlements et son processus de réforme. Les collègues se souviendront des réunions tant officielles qu'officieuses qui nous incitent à ne pas prendre de mauvaises décisions par souci de préserver l'entente, à ne pas nous désengager du processus de réforme déjà agréé et à respecter les méthodes de calcul du barème pour ne pas créer de problèmes à l'avenir.

Nous sommes heureux de voir qu'il a été possible de concilier des intérêts divergents sur ce système de barème, sans pour autant compromettre l'intégrité de la méthode de calcul des barèmes. Nous nous sommes efforcés, dans la mesure du possible, de répartir cette charge de manière équitable et nous pensons y être parvenus. Cependant, nous continuons de penser que ceci est loin de refléter la capacité de paiement des pays. Nous devons continuer de nous efforcer d'éviter

de corriger nos méthodes de calcul en vue d'esquiver les responsabilités qui nous incombent, en tant qu'États Membres, de payer notre juste part des dépenses de l'Organisation.

En adoptant cette résolution, l'Assemblée générale a décidé d'abaisser le plafond de 25 à 22 %, réduisant ainsi la quote-part du principal contribuant de 3 %. Le plafond contrevient au principe de la capacité de paiement, et cette réduction représente une autre infraction à ce principe important. Nous nous sommes opposés à un abaissement du plafond, compte tenu de notre attachement à ce principe. Le plafond est une question plus politique que technique pour le barème des quotes-parts. Néanmoins, nous étions disposés à réexaminer le plafond et nous avons écouté les arguments vantant ses mérites. Nous nous sommes associés au consensus sur la résolution car l'ensemble des membres étaient clairement en faveur de cette réduction et nos deux délégations n'ont pas pour coutume de bloquer les consensus. Nous sommes heureux qu'ayant pris cette décision politique, nous avons également pris la décision politique correspondante de répartir le coût de cette réduction de manière équitable entre tous les Membres.

Toutes les délégations qui ont participé aux négociations sur le barème des quotes-parts savent bien que l'abaissement du plafond a donné lieu à la conclusion d'un marché. En échange de cette réduction, le plus important contribuant s'acquittera de ses arriérés. L'ensemble des Membres de l'Organisation se sont mobilisés. Nous demandons au plus important contribuant d'honorer sa part du marché et de s'acquitter de l'intégralité de ses arriérés sans plus tarder. Nous espérons que cette question sera bientôt réglée afin que le financement de l'Organisation puisse enfin reposer sur des bases solides. Nous espérons que tous les contributeurs, grands et petits, pourront améliorer leur capacité de verser leurs contributions dans le délai de 30 jours prévu dans le règlement financier de l'ONU.

Suite à la décision que nous venons de prendre, nos pays auront à supporter de lourdes majorations de leurs quotes-parts. Mais comme par le passé, nos délégations sont résolues à verser leurs contributions au complet, à temps et sans conditions. Nous lançons un appel à tous les autres pour qu'ils agissent de même.

Pour terminer, l'Australie et la Nouvelle-Zélande tiennent à indiquer qu'elles apprécient au plus haut point le dévouement et la patience dont ont fait montre

le Président de la Cinquième Commission, l'Ambassadeur Rosenthal et les deux coordinateurs, les Ambassadeurs Abelian, d'Arménie, et Smith, d'Irlande, ainsi que le Secrétariat, dans l'aide qu'ils ont fournie aux États Membres pour faire aboutir ces négociations extrêmement ardues – qui ont commencé, je vous le rappelle, il y a plus de deux ans – et pour réaliser cet accord historique.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur expliquer la position de sa délégation. Nous avons donc terminé cette phase de notre examen du point 122 de l'ordre du jour.

Point 169 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/712)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des Émirats arabes unis pour qu'il explique sa position avant la mise aux voix du projet de résolution figurant dans le document A/55/712.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Soucieux de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour faire face aux problèmes et aux défis du monde contemporain, les Émirats arabes unis ont approuvé les projets de résolutions pertinents concernant le financement des opérations de maintien de la paix. L'augmentation de la quote-part de notre pays, qui a été considérable, n'a pas été équitable. Elle n'a pas été conforme au grand nombre de normes et principes internationaux en matière financière et administrative, d'autant plus que notre économie nationale se fonde sur une seule ressource non renouvelable, à savoir le pétrole.

Nous sommes un pays en développement, et les exigences du développement durable continuent de constituer un élément très important des efforts que nous déployons pour renforcer la stabilité intérieure de notre pays. En dépit de tout cela, étant donné que nous sommes conscients de la nécessité d'adopter des résolutions par consensus concernant le budget des opérations de la paix et le budget ordinaire, nous avons décidé d'appuyer les projets de résolutions, même si ceux-ci ne traduisent pas en réalité les préoccupations de nombreux pays en développement, notamment ceux qui

continuent de connaître de nombreuses difficultés financières. Toutefois, comme je l'ai dit précédemment, il s'agit là d'un événement historique pour cette organisation internationale, compte tenu, en particulier des conditions difficiles que connaissent nombre de peuples et de pays dans le monde. À cet égard, nous tenons à réaffirmer que les Émirats arabes unis accepteront d'augmenter leurs contributions à cette organisation internationale et à ses institutions spécialisées malgré toutes les conditions et les difficultés dont j'ai fait mention.

Nous avons adressé une lettre au Secrétaire général au sujet de la contribution de notre pays aux opérations de maintien de la paix et au budget ordinaire. Depuis 1998, nous payons la même quote-part, en dépit des grands changements survenus dans notre pays, tels que l'accroissement de la population, l'augmentation du PNB et la baisse du revenu par habitant qui se chiffre aujourd'hui à 14 460 dollars par an. Par conséquent, nous espérons que le Comité des contributions, lorsqu'il examinera cette question, prendra notre situation en considération, conformément à ses modalités et à ses procédures.

En conclusion, nous vous souhaitons, Monsieur le Président, ainsi qu'au Secrétaire général, une bonne et heureuse année, et nous espérons que la paix, la stabilité et le bonheur régneront pour l'humanité tout entière.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée doit se prononcer à présent sur les deux projets de résolutions recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons passer en premier lieu au projet de résolution I, intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies »

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 55/235).

Le Président (*parle en anglais*) : Le projet de résolution II est intitulé « Répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies : changements volontaires de catégorie ».

La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 55/236).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons donc terminé cette phase de notre examen du point 169 de l'ordre du jour.

Point 176 l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/711)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport.

La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 55/237).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons donc terminé cette phase de notre examen du point 176 l'ordre du jour.

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Rapport de la Cinquième Commission (A/55/713)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les deux projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 37 de son rapport, et sur les deux projets de décision recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 38 du même rapport.

Nous passons d'abord au projet de résolution I, intitulé « Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 ». La Cinquième Commission a adopté ce projet de résolution sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 55/238).

Le Président (*parle en anglais*) : La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution II, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 » sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 55/239).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de décision I, intitulé « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2000 ».

La Cinquième Commission a adopté le projet de décision I sans vote.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision I est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : La Cinquième Commission a adopté le projet de décision II, intitulé « La situation critique de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme », sans le mettre aux voix.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision II est adopté.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 117 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : En ce qui concerne le programme de travail de l'Assemblée générale, mis à part les questions d'organisation et les points qui pourront faire l'objet d'un examen en vertu du règlement intérieur de l'Assemblée, et compte tenu des mesures déjà prises par l'Assemblée jusqu'à présent – je propose de maintenir les points suivants à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale : 10, 11, 14, 17, 19, 20, 26, 40 à 43, 45, 46, 48, 50, 59 à 64, 73, 84, 86, 94, 97, 102, 105,

112, 114 à 153, 164, 166 à 169, 175, 176, 178, 179, 181 et 182.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite maintenir ces points à son ordre du jour, pour examen durant sa cinquante-cinquième session?

Il en est ainsi décidé.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Ces trois mois et demi ont été très chargés pour nous tous, et j'estime que nous pouvons être très satisfaits des résultats obtenus. L'Assemblée s'est prononcée sur un grand nombre de questions importantes. Je n'ai pas l'intention de les énumérer toutes ici. J'afficherai à cet égard un bref résumé des travaux des Commissions et de la plénière de l'Assemblée sur ma page Web. Pour l'instant, je voudrais faire part de certaines observations sur le travail réalisé jusqu'à présent et de certaines réflexions sur la façon de mener nos travaux l'an prochain.

Le Sommet du Millénaire a été l'événement majeur de cette session de l'Assemblée générale et a fixé l'ordre de jour de nos travaux. Le principal défi pour l'Assemblée du Millénaire a été de déterminer la façon de mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire.

À mon avis, la Déclaration est l'un des documents les plus importants de ces dernières années. Si nous parvenons à atteindre ses objectifs, cela aura un impact énorme à l'échelle mondiale.

Par conséquent, je suis très heureux que, grâce à la coopération et à l'appui de toutes les délégations, nous ayons réussi, dans la résolution 55/162, à établir un mécanisme de suivi du Sommet du Millénaire, qui fera partie intégrante des travaux en cours de l'Organisation des Nations Unies.

Il est également évident pour moi qu'afin de mettre en oeuvre ces objectifs, l'ONU doit s'ouvrir. Nous devons renforcer la coopération internationale, jeter des ponts entre les sociétés et améliorer la gouvernance au plan mondial. Nous devons tendre la main à d'autres acteurs internationaux et multilatéraux, comme les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et diverses organisations régionales, ainsi qu'à la société civile dans son ensemble. Comme je l'ai souligné à plusieurs reprises, l'importance et la pertinence de l'ONU à l'avenir dépendra de notre capacité de faire participer nos partenaires et la société civile à nos travaux.

Au cours des dernières semaines, deux points importants de l'ordre du jour de l'Assemblée ont dominé nos discussions : que décidera l'Assemblée au sujet de la mise en oeuvre du rapport Brahimi, et conviendra-t-elle d'un nouveau barème des quotes-parts?

En ce qui concerne le rapport Brahimi, l'initiative du Secrétaire général de former un groupe d'étude de haut niveau et la présentation subséquente du rapport de ce groupe ont été fort opportunes. Ce rapport représente une contribution précieuse aux efforts faits pour renforcer l'une des fonctions fondamentales des Nations Unies : le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En tant que Président de l'Assemblée générale, j'ai encouragé l'Assemblée à examiner rapidement ce rapport exhaustif, et avec les États Membres nous sommes parvenus à conclure un accord dans un très court délai, à savoir un mois. Compte tenu de la complexité de cette question et des contraintes de temps, je pense que nous pouvons être tout à fait satisfaits des résultats obtenus. Des ressources additionnelles bien nécessaires seront mises à la disposition du Secrétariat. Toutefois, il faudra continuer de travailler au cours de la nouvelle année, et j'ai confiance que nous avons la volonté politique de mener à bien les efforts que nous avons entrepris.

Au cours des dernières semaines, nous avons eu des négociations extrêmement difficiles et complexes sur le barème des quotes-parts. J'ai moi-même lancé plusieurs appels aux délégations pour qu'elles arrivent à un accord négocié – par consensus – sur les deux barèmes des quotes-parts. Le fait que l'on soit enfin parvenu à un compromis montre que les délégations ont placé les intérêts de l'Organisation au-dessus de tout, et ont compris la gravité des conséquences que subirait l'Organisation si l'on ne parvenait pas à un consensus sur cette question cruciale. Je félicite les délégations pour les résultats obtenus aujourd'hui.

Tout au long de cette session, une de mes préoccupations majeures a été de trouver les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'Assemblée générale elle-même. J'ai essayé de travailler de façon transparente et ouverte avec mes collègues et de développer un esprit de collaboration. J'ai institué certains changements, tels que l'amendement des règles visant à fixer les dates de l'ouverture des sessions de l'Assemblée. J'envisage d'étudier la façon de rationaliser l'ordre du jour considérable de l'Assemblée, et, l'an prochain, je

travaillerai sur ce point et sur d'autres propositions. En vue d'orienter ce processus et de l'affiner, j'envisage de convoquer une session de réflexion officielle du Bureau durant le mois de février. Je préparerai également un document officiel en rapport avec la session de réflexion susmentionnée. Je pense que plusieurs mesures modestes, une fois combinées, peuvent avoir un effet important.

Pour l'an prochain, nous aurons un programme de réunions et de conférences chargé. Pour ma part, je maintiendrai le même élan durant les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale sur les établissements humains et le VIH/sida et les autres activités de l'Assemblée générale. En ce qui concerne la session extraordinaire sur le VIH/sida, mon bureau et moi-même, avec l'aide de deux facilitateurs compétents, jouerons un rôle central dans le processus préparatoire. Je présiderai également deux groupes de travail qui commenceront à se réunir l'an prochain : sur la réforme du Conseil de sécurité et concernant les besoins particuliers de l'Afrique.

Une remarque que j'ai faite durant mon mandat – étant venu à l'ONU de l'extérieur – est liée aux ressources de l'Organisation. L'ONU manque de fonds et a un besoin pressant de davantage de ressources nécessaires. Des années de croissance négative ont laissé des traces. C'est une politique qui a clairement montré ses limites.

De façon générale, nous avons tous travaillé avec ardeur, et je suis sûr que vous aspirez tous à une pause bien méritée. Avant de prendre cette pause, je voudrais dire quelques mots de remerciements. Premièrement, je voudrais remercier tous les Ambassadeurs et autres représentants de leur coopération. Je dois remercier spécialement les Vice-Présidents de l'Assemblée générale, ainsi que les Présidents et Bureaux des grandes Commissions et des groupes de travail, en particulier l'Ambassadeur Gert Rosenthal, qui a présidé une session historique de la Cinquième Commission, de leur coopération et de leur esprit de direction inestimables qui ont permis à nos travaux d'aboutir. Ils ont montré que le Sommet du Millénaire a créé un élan et un nouvel esprit de volonté politique qui nous permettront de concrétiser les buts fixés dans la Déclaration. Je suis persuadé que ce genre d'esprit de consensus et le travail d'équipe nous aideront à surmonter les futurs défis.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et le Secrétariat dans son ensemble. Je voudrais en particulier remercier le personnel dévoué du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, sous la direction compétente du Secrétaire général adjoint Jin Yongjian. Des remerciements particuliers vont aux équipes de M. Vadim Perfiliev et de M. Ozdinch Mustapha, ainsi qu'à nos interprètes, nos administrateurs de conférences et documentalistes. Sans leur aide, nos réunions n'auraient pu avoir lieu. Mon équipe et moi-même leur sommes très reconnaissants.

Enfin, je voudrais remercier les médias qui ont couvert les travaux de cette session. J'espère que nous avons pu, par leur biais, montrer à l'opinion en général une image plus ouverte et plus accessible des travaux de l'Assemblée générale.

Je voudrais vous souhaiter de très bonnes vacances, et j'attends avec impatience de travailler avec vous l'an prochain.

La séance est levée à 13 h 50.